



CTL du 4 avril 2017

Ordre du jour :

- approbation des PV des CTL des 24/11/2016, 02/12/16, 5 et 17 janvier 2017
- Arrêté portant sur la désignation des comptables SPF-E pour les AMR
- Bilan de campagne IR et recouvrement 2016
- Dispositif de la campagne IR/TH 2017
- Présentation du Référentiel Marianne
- Bilan de campagne comptes de gestion 2016
- Bilan sur la réorganisation de la mission juridictionnelle

Les élus de SOLIDAIRES Finances Publiques et de la CGT ont décidé de boycotter cette nouvelle instance présidée pour la 1ère fois par notre nouveau directeur M Michel ROULET.

Pourquoi ?

SOLIDAIRES Finances Publiques 62 n'est pas adepte du boycott des réunions de dialogue social (CTL, CAPL, CHS-CT ou CDAS) à l'exception pour la forme de la 1ère convocation du CTL 'emplois'. Nous sommes attachés au dialogue. La volonté de débattre et faire remonter les préoccupations de tous les agents est notre priorité.

Mais pas à n'importe quel prix !

Les attaques contre la représentativité syndicale et les droits des représentants des personnels n'ont de cesse de s'accélérer à tous les niveaux, Fonction Publique, Ministère et DGFIP. La dernière en date : un nouveau règlement intérieur des instances locales qui limite la présence des suppléants et diminue le temps de préparation de ces réunions. Ce temps est nécessaire pour la lecture, l'appréhension des documents administratifs mais aussi pour recueillir les informations auprès des collègues, notamment pour la préparation des dossiers de recours ou de liste d'aptitude.

Suite à cette attaque, l'intersyndicale au niveau national, SOLIDAIRES FiP, CGT et FO a décidé de boycotter les 1ères convocations des instances nationales. Nous avons sollicité l'intersyndicale au niveau local, qui vivote depuis les dernières élections professionnelles, et seule la CGT a décidé de boycotter. L'union UNSA/CFTC, à son habitude, ne boycotte pas et FO ne trouve pas que les conditions soient réunies pour un boycott.

De plus, cette réunion est programmée en même temps que l'assemblée générale de la mutuelle. C'est la 1ère fois que l'administration maintient une réunion lors d'une AG, mutuelle ou syndicale (alors que les formations sont suspendues sur la période). Les liens entre la mutuelle et les organisations syndicales sont essentiels à la défense de notre protection sociale et au soutien des collègues les plus fragilisés.

Il s'agit là aussi d'une attaque de nos droits si chèrement acquis. Les sujets à l'ordre du jour n'avaient aucun critères d'urgence. Enfin M. ROULET, lors de notre entrevue en bilatérale, nous avait précisé qu'en cas de boycott ou de vote unanime 'Contre', ce CTL serait reconvoqué après les vacances scolaires.

Notre administration est frappée de plein fouet par les suppressions d'emplois, la destruction de nos missions et n'est toujours pas reconnue comme prioritaire par les futurs candidats à la présidentielle...

Il est de notre responsabilité d'organisations syndicales, de mettre à tous les niveaux la pression sur nos dirigeants et gouvernants. Dans un tel cadre, l'unité syndicale combative serait de bon ton !!!

C'est vous, les agents de la DDFiP, qui devez être décideurs de notre avenir, et durant notre Assemblée Générale du jeudi 6 avril 2017, nous déciderons collectivement de notre orientation combative face à notre administration !!!

- Approbation des PV des CTL des 24/11 et 4/12/2016 et des 5 et 17 janvier 2017

Ces PV ont fait l'objet de reports successifs et notamment à la demande de FO-DGFIP, secrétaire adjoint pour les 1^{er} ou souhaitant apporter des modifications pour les seconds.

Dans un souci d'unité syndicale, l'ensemble des organisations et notamment SOLIDAIRES Finances Publiques soutient ces demandes.

Cette fois, Les PV devraient donc être adoptés à l'unanimité !

- Arrêté portant sur la désignation des comptables SPF-E pour les AMR

Dans la continuité de la création des SPF-E au niveau départemental d'Arras et de Boulogne puis à Béthune, et dans l'attente d'avoir une application adaptée et fonctionnant dans ce but, les Avis de Mise en Recouvrement pour certaines créances (cf [annexe de la 'instruction 2016-04-6316 du 15 novembre 2016](#)) resteront de la responsabilité des SIE compétents. Dans le département, ce sont donc les SIE d'Arras, Boulogne et Béthune qui détiendront la compétence... Mais pas forcément uniquement pour leur SPF-E de rattachement puisque ces services auront une compétence départementale !!! *Aucun lièvre à voir la dessous, enfin nous supposons...*

Une fois encore, même si le rapprochement des métiers de la publicité foncière et de l'enregistrement peuvent paraître logique d'une vision patrimoniale, la DGFIP et la DDFIP dans leur empressement de bien faire ont, une nouvelle fois, mis la « charrue avant les boeufs » !!!

Les SPF-E d'Arras et de Boulogne ont essuyé les plâtres d'une mise en place approximative **mais** avec le soutien le plus complet de la DG... **Mais** l'application FIDJI et son module Enregistrement est toujours en pleine évolution. De plus, un ralentissement applicatif plus que retentissant atteint tous les SPF et SPF-E qui basculent progressivement sur serveur national ! **Mais ce n'est pas pour permettre à chaque SPF d'atteindre des retards équivalents d'enregistrement dans l'unique but de fusions prochaines et programmées...**

Les élus de SOLIDAIRES Finances Publiques 62 défendent depuis le début l'intérêt de toutes les missions, la proximité nécessaire pour l'utilisateur et demandent des moyens pour ces services. Ils informent et dénoncent chaque fois que nécessaire la dégradation des conditions de travail de nos collègues.

- Bilan des campagnes IR et recouvrement 2016

A la demande incessante de SOLIDAIRES Finances Publiques, la direction décide enfin de remettre ces sujets à l'ordre du jour alors qu'ils avaient été oubliés en 2015.

Campagne IR 2016 :

Une nouvelle fois, toute la Direction et surtout tous les services étaient sur le pont pour assurer la réussite de cette campagne, vitrine de notre administration : les contrôleurs stagiaires, les collègues des PCRP, l'ensemble des services des CDFIP, les services civiques ainsi que les crédits d'auxiliaires (équivalent à 76 semaines) ont été déployés pendant la campagne IR 2016 !!!

Cette campagne a donc été une nouvelle fois une réussite : BRAVO ! Bravo à tous nos collègues de SIP, de trésoreries et tous les autres services « soutiens » qui ont rempli une nouvelle fois une de leurs missions jouant de leur engagement, de leur conscience professionnelle et de leur sens du devoir pour rendre un service public de qualité à nos usagers.

Le contexte : des SIP fermés 3 demi-journées par semaine, une campagne raccourcie de 4 jours, l'obligation de déclarer en ligne (RFR > 40 000 €).

La direction se vante d'une baisse de réception dans nos services, moins 23 % de 2015 à 2016. Si on lit attentivement les chiffres et qu'on les rapporte aux demi-journées d'ouverture nous passons en moyenne à une réception départementale de 2147 usagers en 2015 à 2788 usagers en 2016 par demi-journée. Aïe, le 1^{er} point choque ! De plus, lors de la campagne internet, du 19 mai au 07 juin 2016, l'accueil physique et téléphonique progresse de près de 7 %. **Dans un contexte de restriction des moyens de fonctionnement budgétaires et humains, ce sont bien les agents qui trinquent !!!**

L'obligation de déclaration en ligne a boosté de 26,7 % le nombre de déclarants en ligne, portant à près de 40 % le taux de dématérialisation... Et pourtant nous restons en deçà des objectifs et résultats nationaux ! **Il y a bien une situation économique et sociale particulière dans notre département, il ne faudrait pas l'oublier...**

Campagne recouvrement 2016 :

Il s'agit de la plus grosse campagne du département en termes de réception près de 330 000 contacts, dont 185 502 réceptions physiques. La principale analyse de la direction est encore une fois la baisse de la fréquentation de nos services. *Encore une fois, quand on vous dit qu'il faut désintoxiquer l'usager de nos guichets !*

Le nombre de délais de paiement a également diminué. *Encore une fois, le gros mot « GRACIEUX » a disparu des analyses !*

- Dispositif de la campagne IR/TH 2017

le contexte :

La diminution du seuil de déclaration en ligne : RFR > 28 000 €, le nombre de déclarations papier devrait ainsi être inférieur au nombre de déclarations dématérialisées !

La mise en place du P.A.S. : bien qu'électoralement dénoncé par nombre de candidats, le P.A.S. impactera cette campagne :

-pour nos collègues : la fiabilisation des états civils, la collecte des coordonnées bancaires, ...

- pour les usagers : un fourmillement de questionnements qui arrivera au guichet !

Le calendrier :

envoi des déclarations du 6 au 20 avril,

dates limites : papier, le 17 mai, internet, le 6 juin.

La mise en œuvre ne change pas beaucoup par rapport à 2016, quasiment tous les services sur le pont ! *Ah oui, une expérimentation en cours l'APRDV (l'Accueil Personnalisé sur RenDez-Vous) mis en place sur Bruay et Montreuil ou PAS !!!*

- Présentation du nouveau référentiel Marianne

Ce référentiel existe depuis 2013, il a donc subi un rajeunissement de rigueur pour respecter la modernisation de l'administration (*on verra à la fin...*).

Il reprend ainsi 12 engagements, au lieu de 19, regroupés dans 5 thématiques au lieu de 6 :

« des informations qui répondent aux attentes, une orientation efficace » ;

« un accueil agréable et attentionné » ;

« des réponses claires dans des délais annoncés » ;

« à votre écoute pour progresser » ;

« le service public s'engage auprès de ses agents ».

Nous vous renvoyons vers [le guide](#) pour en connaître tous les détails. Pour faire du mauvais esprit et de la critique, rien que de la critique et jamais rien de constructif : *le référentiel Marianne ou comment faire moins bien avec moins de moyens tout en affirmant que nous souhaitons toujours garder un accueil du public de qualité, nous vous laisserons juger à votre lecture !*

NB : ce référentiel ne s'applique pas aux SPF, SPF-E, trésorerie amendes, BDV et services de Direction.

Ce référentiel mis en place pour le bien des agents et des usagers sert également à l'évaluation des services : *évaluer pour améliorer ou évaluer pour juger ?*

- Bilan de la campagne des comptes de gestion 2016

Le compte de gestion, confectionné par le comptable (trésoreries), retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes des collectivités et établissements publics de l'exercice écoulé, selon une présentation analogue à celle d'un compte administratif établi par l'ordonnateur. Il permet au juge des comptes (CRC) d'engager la responsabilité personnelle et pécuniaire du trésorier si des négligences sont constatées.

Pour la campagne 2016, les chiffres arrêtés au 15 mars 2017, sont en très léger retrait par rapport à ceux de 2015 à la même date.

Cette année, un effort considérable a été porté sur la signature électronique des comptes de gestion dématérialisés, passant de 327 budgets de collectivités à 1 665 traités, intégrant ainsi 48 postes comptables.

- Bilan de la réorganisation de la mission juridictionnelle

la mission juridictionnelle administrative

Mise en place suite à une expérimentation effective depuis le 2 janvier 2014 dans le Pas-de-Calais, cette mission a été transférée au pôle juridictionnel de Lille occasionnant dans le même temps le transfert de 2 emplois (suppression de 2 emplois pour la DDFiP).

Le transfert des dossiers s'est opéré dans de « bonnes conditions » et a permis de rediriger des rédacteurs vers d'autres enjeux tels que les rescrits sur les collectivités locales.

Toutefois, il est à noter que la qualité des liaisons entre le pôle et les directions concernées sur certaines décisions est à améliorer.

la mission juridictionnelle judiciaire

Cette réorganisation a pour objectif la spécialisation et la professionnalisation de cette mission notamment pour les dossiers complexes et à enjeux. Depuis le 1^{er} septembre 2016, la DDFiP du Pas-de-Calais dépend du pôle juridictionnel judiciaire de Paris.

La DDFiP reste compétente pour son « stock » d'affaires déposées jusqu'au 31 août 2016. Dans ce sens la division des affaires juridiques et du contentieux (DAJC) conserve un rôle de veille sur les nouvelles affaires et est informée des suites données aux jugements des TGI et aux arrêts des cours d'appel (CA).

Cette réorganisation n'a pas eu d'impact en termes d'emplois, néanmoins, le rédacteur spécialisé en fiscalité patrimoniale qui a rejoint la division du recouvrement traite jusqu'à épuisement du stock les dossiers de TGI et de CA demeurant du ressort de la DDFiP 62.

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes vos questions... !

La direction en n'écouter pas ou en ne faisant pas attention aux observations des représentants des personnels se prive de 40 % des élus en CTL.

Pour des sujets qui n'avaient aucun critère d'urgence, la direction bafoue la représentativité des dernières élections professionnelles et s'attaque aux rares droits des agents (participation à une assemblée générale).

Mais est-elle la seule fautive ? L'unité syndicale aurait dû et devrait être la seule réponse dans ce contexte, une nouvelle fois non contraignant et non urgent dans le fonctionnement de nos services.

Et sur l'argument « **opposés à la politique de la chaise vide. Un boycott laisse toute marge de manœuvre à la direction.** », cet argument n'est pas recevable quand il s'agit d'une première convocation ou lorsqu'on sait que la direction ne nous laissera aucune marge de manœuvre, elle-même entravée par la DG !!!

Les élus de SOLIDAIRES Finances Publiques 62 revendiqueront toujours l'intersyndicale la plus large possible dans un seul but : la défense collective de nos missions dans l'intérêt de chacun des agents !

Vos élus en CTL

Wilfried GLAVIEUX, Catherine PAYEN, Delphine FACON (*titulaires*)
Sandrine BUQUET, Philippe COLIN, Laurence MOUTIN-LUYAT (*Suppléants*)
Nadège BOTTE (*experte*)

